



COMMUNIQUE DE PRESSE

La Rochelle, 20 juin 2017

Prévention des incendies de forêt en Charente-Maritime

Compte tenu des conditions météorologiques actuelles et de la sécheresse de la végétation, les services de l'Etat en Charente-Maritime en appellent à la vigilance de chacun face au risque d'incendie et de feu de forêt.

La population est appelée à adopter les comportements préventifs suivants :

- respectez strictement les interdictions d'emploi du feu,
- ne fumez pas en zone boisée,
- ne jetez pas de mégots de cigarette par la vitre de la voiture,
- ne procédez pas à des incinérations et brûlages dirigés
- campez uniquement sur les lieux autorisés
- ne tirez pas des feux d'artifice publics ou privés.

Ces mesures doivent être respectées avec la plus grande rigueur.

Il est demandé à toute personne témoin d'un départ de feu d'alerter dans les plus brefs délais les pompiers en composant le 18.

N'essayez pas de lutter contre les flammes, éloignez vous rapidement.

Enfin, il est recommandé de signaler tout comportement suspect aux forces de sécurité (gendarmerie et police) qui participent pleinement au dispositif « feu de forêt ».

En 2016, 48 départs de feu ont brûlé 65 hectares de forêt en Charente-Maritime.

Contact presse

Préfecture de la Charente-Maritime
Service Départemental de la Communication Interministérielle
pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

Yann TOUVERON - 05.46.27.43.05 - 06 87 70 52 35

Nathalie DORNAT - 05.46.27.43.25

Standard - 05.46.27.43.00 - www.charente-maritime.gouv.fr

<https://twitter.com/prefet17>
<https://www.facebook.com/Prefet17/>

